

# Syndicalisme

HEBDOMADAIRE

C.F.D.T. (C.F.T.C.)

**3 VERS LA TROISIÈME  
PHASE DE L'ACTION  
REVENDICATIVE**

**4 LA COTE  
D'ALERTE  
EST DÉPASSÉE  
DANS  
LE TEXTILE**

**5 LA C. F. D. T.  
INTERVIENT A  
L'U.N.E.D.I.C. POUR  
L'INDEMNISATION  
DU CHOMAGE  
PARTIEL**

**6 RÉPONSE  
AU PATRON  
DE CITROËN**

**UNE  
SOLIDARITÉ  
CONCRÈTE**

**S** I la fin d'une année est propice aux bilans, le début d'une autre incite davantage, non à prophétiser, mais à dresser un programme. Que pensons-nous que devra être le nôtre en 1965 ?

A mon avis, il devra, comme toujours, s'établir et se développer sur deux plans. Tandis que chacun d'entre nous, dans sa profession, ses fonctions, et sa famille, s'efforcera d'accomplir au mieux ses tâches et de faire face à ses responsabilités, la Confédération devra s'employer à avancer dans la réalisation de son programme.

En particulier, nous aurons à donner un contenu chaque jour plus concret à la solidarité des travailleurs.

**S**OLIDARITE pour défendre la situation de nos camarades frappés par le chômage total et surtout partiel qui s'étend ces semaines-ci. A cet égard, il est indispensable de revenir sur certaines des mesures du Plan de stabilisation qui a stoppé en 1964 le développement de la production industrielle. Il est nécessaire encore de créer des entreprises nouvelles et nous attendons la mise sur pied d'une caisse nationale d'investissement qui, seule, permettra la relance de certaines régions.

**S**OLIDARITE avec les jeunes. Nous nous réjouissons de l'essor démographique de notre pays. Mais songe-t-on suffisamment que nous devons fournir à tous les moyens d'instruction générale et technique de culture et d'éducation, les possibilités d'emploi et de logement sans lesquels ils auraient le sentiment d'être des intrus dans le monde. Certes, il nous arrive de rappeler les jeunes à leur devoir mais, au fond, nous ne pouvons le faire en bonne conscience que lorsque nous-mêmes avons, en premier, accompli nos propres devoirs vis-à-vis de la jeunesse.

**S**OLIDARITE avec les vieux travailleurs, les plus anciens surtout. Si l'effort des années précédentes permet à ceux qui prennent leur retraite maintenant d'avoir des ressources que les retraites complémentaires viennent accroître, ce n'est pas encore le cas pour tous — et l'on voit immédiatement l'action qu'il s'agit de poursuivre. Mais, surtout, il est trop de vieillards qui ne touchent qu'une allocation dérisoire ; il est indispensable de faire beaucoup plus pour eux.

**S**OLIDARITE enfin avec les pays du Tiers-Monde. Ne croyons pas un seul instant que la part qui, dans chacun de nos timbres de cotisation, va aux pays en développement nous exonère de tout autre effort. Il est du devoir de toutes les nations d'occident de s'unir pour consacrer une part suffisante de leurs biens pour l'aide technique et matérielle aux autres continents.

« Si tu veux la paix, prépare la justice » aimait à dire Albert Thomas, le premier directeur du B.I.T. C'est ce que nous tâcherons de faire en 1965.

Plus de solidarité vraie, donc davantage de justice réelle entre les hommes, les peuples et les générations, et ainsi nous œuvrons pour la paix.

Georges LEVARD,  
président de la C.F.D.T.

## NORD - PAS-DE-CALAIS

### Calendrier des jours de repos

Vendredi 1<sup>er</sup> janvier : jour férié non payé.  
Samedi 2 janvier : repos.  
Lundi 1<sup>er</sup> février : repos.  
Samedi 2<sup>er</sup> février : repos.  
Lundi 8 mars : repos.  
Lundi 20 mars : repos.  
Lundi 19 avril : repos.  
Samedi 1<sup>er</sup> mai : lundi de Pâques.  
Samedi 1<sup>er</sup> mai : journée payée à 100 %.

### Prime de résultat

Jusqu'à ce jour, les H.N. estimaient qu'il fallait être inscrit sur les contrôles le jour du paiement de la prime.

A partir de maintenant, il faudra être inscrit le dernier jour du semestre comptant pour la prime de résultat, soit : le 30 novembre pour le deuxième semestre et le 31 mai pour le premier semestre.

### Le plafond de cotisation à la Sécurité sociale est relevé

Le plafond de salaires soumis à cotisation pour la Sécurité sociale va être relevé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1965 : de 11 400 F, le plafond annuel passe à 12 240 F.

Ce nouveau plafond a été fixé conformément aux dispositions du décret du 29 août 1962 prévoyant que chaque année, le plafond est fixé en tenant compte de l'évolution des salaires horaires d'octobre à octobre.

Le nouveau plafond s'établit donc ainsi : année, 12 240 F ; mois, 1 020 F ; quinzaine, 510 F.

### Union régionale du bassin Nord-Pas-de-Calais

Les militants mineurs C.F.D.T. du Bassin Nord-Pas-de-Calais, réunis le 5 décembre 1964 à Hénin-Beaumont, ont désigné le comité régional provisoire chargé de la mise en place de l'Union régionale, la liaison et l'organisation des équipes de base, la coordination de l'action :

Voici la composition du comité régional :

Thomas Gilbert, ouvrier mineur, électricien ; Malecki Joseph, délégué permanent ; Dutatte René, électricien ; Godet Auguste, délégué du personnel E.T.A.M. ; Grard Roger, délégué du personnel E.T.A.M. ; Papalski Edouard, technicien.

Vigni Otello, ouvrier du jour, groupe Nœux-Béthune ; Pruvost Pierre, délégué permanent surface ; Pruvost Jean, délégué du personnel E.T.A.M. ; Mulard Jules, ouvrier du jour, groupe chimique ; Liévin, Cattel René, E.T.A.M. ; Hiel Victor, mineur, groupe Hénin-Liétard ; Dupuis Paul, E.T.A.M.-S.S.M. ; Bernard Albert, mineur, groupe Oignies ; Frémeaux André, ouvrier ateliers centraux. Tartare Marcel, mineur, groupe Dour, Poursier Louis, mineur, groupe Sainte-Marie, délégué du personnel E.T.A.M. ; Vasseur Pierre, ouvrier jour, groupe chimique ; Vasseur Jean, délégué du personnel E.T.A.M.

## ACTIVITÉS DES SYNDICATS

### Groupe de Douai Section E.T.A.M.

Ateliers centraux d'Aniche. — Depuis plusieurs années, cette problématique pour les agents exerçant la fonction de « préparateur de travail ». Certains sont, en effet, régulièrement classés comme commissionnés, d'autres par contre, tout en effectuant le même travail, sont repris comme ouvriers. Et tout ceci malgré la convention collective des E.T.A.M. qui reprend cet emploi comme commissionné. Nous sommes intervenus auprès des chefs

Roost-Warendin : le mardi 16, de 16 à 18 h, chez Oscar Jalain, à Bellfortière ; Douai : le vendredi, de 15 à 18 h, siège de l'Union locale C.F.D.T. ; 16, rue Béguinage, Douai ; Aniche : le mardi, de 17 h 15 à 18 h 15, siège des syndicats, 2, rue J-Jaurès (près de la mairie).

### Groupe Auchel-Brux

Assemblée générale. — Le référendum organisé parmi les adhérents du groupe Auchel-Brux ayant permis de constater la détermination d'une forte majorité pour la C.F.D.T., les dirigeants du syndicat Auchel-Brux organisent une assemblée générale, le 10 janvier 1965, à Brux, pour rendre compte aux adhérents des résultats obtenus et présenter les décisions qui s'imposent.

Les conclusions seront présentées par un dirigeant confédéral.

### Groupe Nœux-Béthune

Les responsables du syndicat de groupe réuniront les adhérents C.F.D.T. le 10 janvier 1965, pour étudier avec eux le dépôt des statuts.

de service intéressé, ainsi qu'à la direction du groupe. Cette dernière vient de nous faire savoir qu'elle étudiait notre requête et qu'elle nous donnerait sa réponse dès que possible.

Les conclusions seront présentées par un dirigeant confédéral.

### Groupe Auchel-Brux

Assemblée générale. — Le référendum organisé parmi les adhérents du groupe Auchel-Brux ayant permis de constater la détermination d'une forte majorité pour la C.F.D.T., les dirigeants du syndicat Auchel-Brux organisent une assemblée générale, le 10 janvier 1965, à Brux, pour rendre compte aux adhérents des résultats obtenus et présenter les décisions qui s'imposent.

Les conclusions seront présentées par un dirigeant confédéral.

### Groupe Nœux-Béthune

Les responsables du syndicat de groupe réuniront les adhérents C.F.D.T. le 10 janvier 1965, pour étudier avec eux le dépôt des statuts.

## MINEURS DE FER

LES mineurs de fer du Bassin Lorrain attendaient avec impatience une ferme décision à la suite du Congrès extraordinaire de la Confédération. Une bonne partie d'entre eux avaient espéré avec joie que la démocratie serait vraiment mise en pratique dans leur syndicat. Il ne s'agissait pas seulement d'une minorité exaltée, mais d'un fort courant constitué par d'importantes sections unies. Une intervention, au congrès de la Fédération des Mineurs, avait exprimé cette tendance.

Un Congrès de l'Union départementale de Meurthe-et-Moselle, le secrétaire de la Fédération régionale des mines de fer et sel de l'Est avait refusé sa participation. Des militants mineurs étaient tout de même au Congrès, et ils ont manifesté leur volonté de maintenir la Fédération dans la C.F.D.T. (c.f.t.c.). Pour cela, une réunion a été organisée, à Tucquegnieux le dimanche 20 décembre. Une cinquantaine d'invitations avaient été envoyées. Malgré les efforts des scissionnistes, 19 responsables et militants de sections ont répondu, représentant à peu près la moitié des adhérents. Étaient présents également, J.-M. Conraud, permanent régional interprofessionnel, J. Rousselet, R. Amet, président et permanent de l'U.D., R. Briesch permanent de la Sidérurgie Est et un métallurgiste d'Homécourt.

Le problème a été posé au fond et débattu loyalement pendant deux heures, les objections connues ont été examinées, malgré l'absence des opposants qui avaient préféré se réunir ailleurs. On a bien vu comment la continuité de la C.F.D.T. à la C.F.D.T. était garantie par toute l'histoire de la confédération avec les grandes étapes de 1919 à 1947. Ce sont les syndicats actifs, dynamiques, qui ont voulu et réalisé avec pondération et fermeté, cette nou-

velle grande évolution. Partout où la préparation du congrès extraordinaire a été faite démocratiquement, où les documents confédéraux ont été étudiés et discutés, la majorité s'est ralliée car elle a compris la richesse prometteuse de définitions claires et précises. La Confédération a atteint sa maturité, sa force aduite ; elle marche seule avec une idéologie soigneusement formulée. Comme l'a dit E. Deschamps et comme l'ont écrit de nombreux journalistes de toutes tendances, ce sont les autres confédérations qui doivent maintenant s'élever au même niveau.

Il fallait passer aux actes. Le bureau de la Fédération des Mineurs de fer et sel de l'Est a été constitué. Il a reçu le Permanent régional, de l'U.D. de Meurthe-et-Moselle et du Syndicat de la Sidérurgie Est l'assurance d'un appui prioritaire. Ces problèmes du Bassin ferrier exigent une présence active continue avec le soutien de toutes les professions. Dans une crise aussi menaçante pour tant de camarades, l'action corporatiste est injustifiable. Toutes les forces de la C.F.D.T. (c.f.t.c.) doivent être associées. L'Union des mineurs eux-mêmes est évidemment également nécessaire, mais elle ne doit pas être sauve en sacrifiant l'affiliation confédérale. Ce ne sont pas les mineurs fidèles qui portent la responsabilité de la brisure. Y aurait-il même une brisure ? On peut en douter, car les mineurs sauront reconnaître qui exprime le mieux leur engagement syndical. Ces jours-ci, on renouvelle partout les cartes, ce sont les cartes C.F.D.T. (c.f.t.c.) que les mineurs choisiront avec confiance pour eux-mêmes et pour tout le mouvement ouvrier.

Il fallait passer aux actes. Le bureau de la Fédération des Mineurs de fer et sel de l'Est a été constitué. Il a reçu le Permanent régional, de l'U.D. de Meurthe-et-Moselle et du Syndicat de la Sidérurgie Est l'assurance d'un appui prioritaire. Ces problèmes du Bassin ferrier exigent une présence active continue avec le soutien de toutes les professions. Dans une crise aussi menaçante pour tant de camarades, l'action corporatiste est injustifiable. Toutes les forces de la C.F.D.T. (c.f.t.c.) doivent être associées. L'Union des mineurs eux-mêmes est évidemment également nécessaire, mais elle ne doit pas être sauve en sacrifiant l'affiliation confédérale. Ce ne sont pas les mineurs fidèles qui portent la responsabilité de la brisure. Y aurait-il même une brisure ? On peut en douter, car les mineurs sauront reconnaître qui exprime le mieux leur engagement syndical. Ces jours-ci, on renouvelle partout les cartes, ce sont les cartes C.F.D.T. (c.f.t.c.) que les mineurs choisiront avec confiance pour eux-mêmes et pour tout le mouvement ouvrier.

Le problème a été posé au fond et débattu loyalement pendant deux heures, les objections connues ont été examinées, malgré l'absence des opposants qui avaient préféré se réunir ailleurs. On a bien vu comment la continuité de la C.F.D.T. à la C.F.D.T. était garantie par toute l'histoire de la confédération avec les grandes étapes de 1919 à 1947. Ce sont les syndicats actifs, dynamiques, qui ont voulu et réalisé avec pondération et fermeté, cette nou-

Fédération des mineurs de fer C.F.D.T. (c.f.t.c.) de l'Est.

## LE 11 DÉCEMBRE

1965...

## Bonne Année

1964, c'est déjà le passé, un passé qui aura été bien décevant pour les travailleurs et plus singulièrement pour les mineurs.

Nos gouvernements, malgré le grand soin qu'ils apportent à leurs déclarations, ne parviennent pas à faire partager leur optimisme.

Comment pourrions-nous y croire, alors que depuis notre grande grève de mars 1963, le gouvernement persiste à renier ses engagements.

Comment pourrions-nous y croire ?

— alors que les mineurs n'arrivent pas à maintenir le niveau de leur pouvoir malaisé social.

— alors que le gouvernement camoufle astucieusement et hypocritement ses refus derrière le légalisme des commissions Toute et Grégoire.

— alors que le gouvernement parle de dialogue quand il ne s'agit que d'un monologue à l'adresse des organisations syndicales.

— alors que nos directions se trouvent totalement dépossédées de toutes possibilités de négociations avec leurs interlocuteurs syndicaux.

Pourtant quoi de plus normal, que de laisser aux directions le pouvoir de discuter dans un cadre qui ne soit pas trop restreint — aussi bien des rémunérations — que de la réduction de la durée du travail — de la suppression des abattements de zone — de la reconduction des majorations semestrielles de l'indemnité de logement.

1964, n'aura pas été une année « sociale », mais restera pour les travailleurs l'année des engagements non tenus, celle des illusions perdues.

### Bonne année quand même

Oui, bonne année quand même !

Bonne année à tous nos camarades mineurs, à vos enfants, à vos familles.

Bonne année à tous ceux qui sont victimes de la maladie, d'un accident du travail ou de l'indifférence des biens nantis.

Bonne année à ceux qui sont mal logés et qui tirent la ficelle pour boucler un maigre budget.

Oui, bonne année à tous, vous dit la C.F.D.T., si vous avez gardé au cœur l'espoir de jours meilleurs.

L'espérance d'un avenir meilleur — d'un avenir plus serein, si tous ensemble nous savons nous donner la main.

Nous donner la main pour dresser cette grande chaîne de la solidarité, de la fraternité, qui unissant tous les travailleurs que nous sommes, donnera la force dont nous avons besoin et dégagera les énergies qui permettront de vaincre tous les obstacles pour que 1965 devienne grâce à nous tous, l'année des travailleurs, une Bonne Année.

### Que chacun apporte son effort

Isolé, tu n'es rien.

Replié sur toi-même, tu deviens un inutile.

Groupé avec les camarades, tu prépares l'avenir, le tien, celui des autres et des jeunes qui suivront. Oui, cela vaut la peine d'être tenté et dans la C.F.D.T. tu trouveras cette amitié virile, tu partageras l'espérance et l'enthousiasme exaltant de ceux qui croient que tout peut changer, si chacun le veut.

Notre effort nous le ferons en développant notre C.F.D.T. qui doit devenir la grande centrale libre et démocratique des travailleurs de notre pays et plus particulièrement des mineurs.

Notre effort nous le ferons en ouvrant le dialogue avec les autres organisations syndicales, pour réaliser avec elles une plate-forme revendicative commune, que nous défendions des revendications devenues celles de tous et qu'ensemble nous mettrons en œuvre les moyens d'action appropriés aux oppositions que nous rencontrons.

Oui, la C.F.D.T. s'engagera dans ce dialogue, dans toute la mesure où l'intérêt de la profession minière exigea ce rassemblement des forces syndicales. Surmonter les divisions, rassembler les hommes et les organisations, faire tomber les barrières et les préjugés, c'est l'effort et l'ambition de la C.F.D.T.

Miners, notre avenir est à ce prix et c'est ensemble que nous ferons une Bonne Année.

Jean RECHATIN.

## ÉCHOS DE LA LOIRE

### Les congés 1965

Rappelez-vous que les congés collectifs de 1965 ont été fixés du 13 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Ces changements de qualité ne pourront toutefois être accordés qu'en fonction des disponibilités saisonnières de chacune de ces qualités.

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

Le 26 janvier :  
Election du délégué dans la circonscription de Malafolie Fond

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

Le 26 janvier :  
Election du délégué dans la circonscription de Malafolie Fond

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

Le 26 janvier :  
Election du délégué dans la circonscription de Malafolie Fond

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

Le 26 janvier :  
Election du délégué dans la circonscription de Malafolie Fond

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

Le 26 janvier :  
Election du délégué dans la circonscription de Malafolie Fond

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

Le 26 janvier :  
Election du délégué dans la circonscription de Malafolie Fond

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

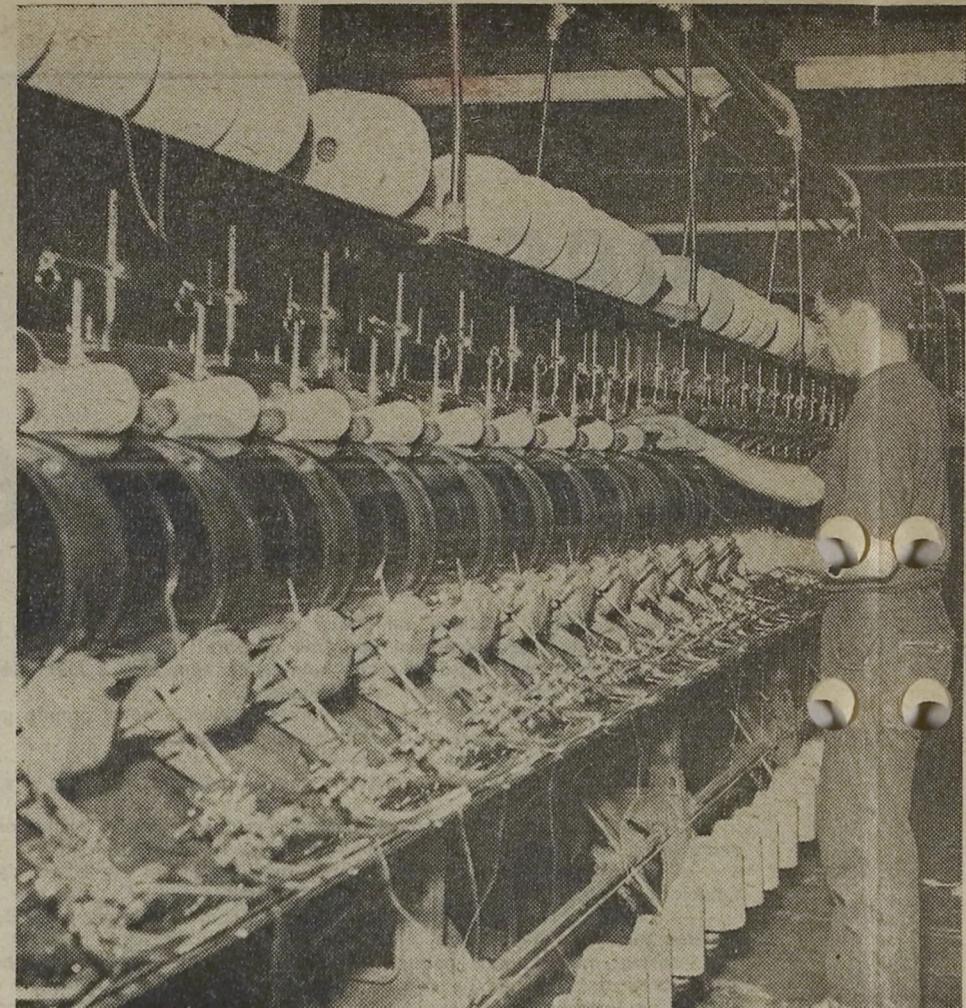
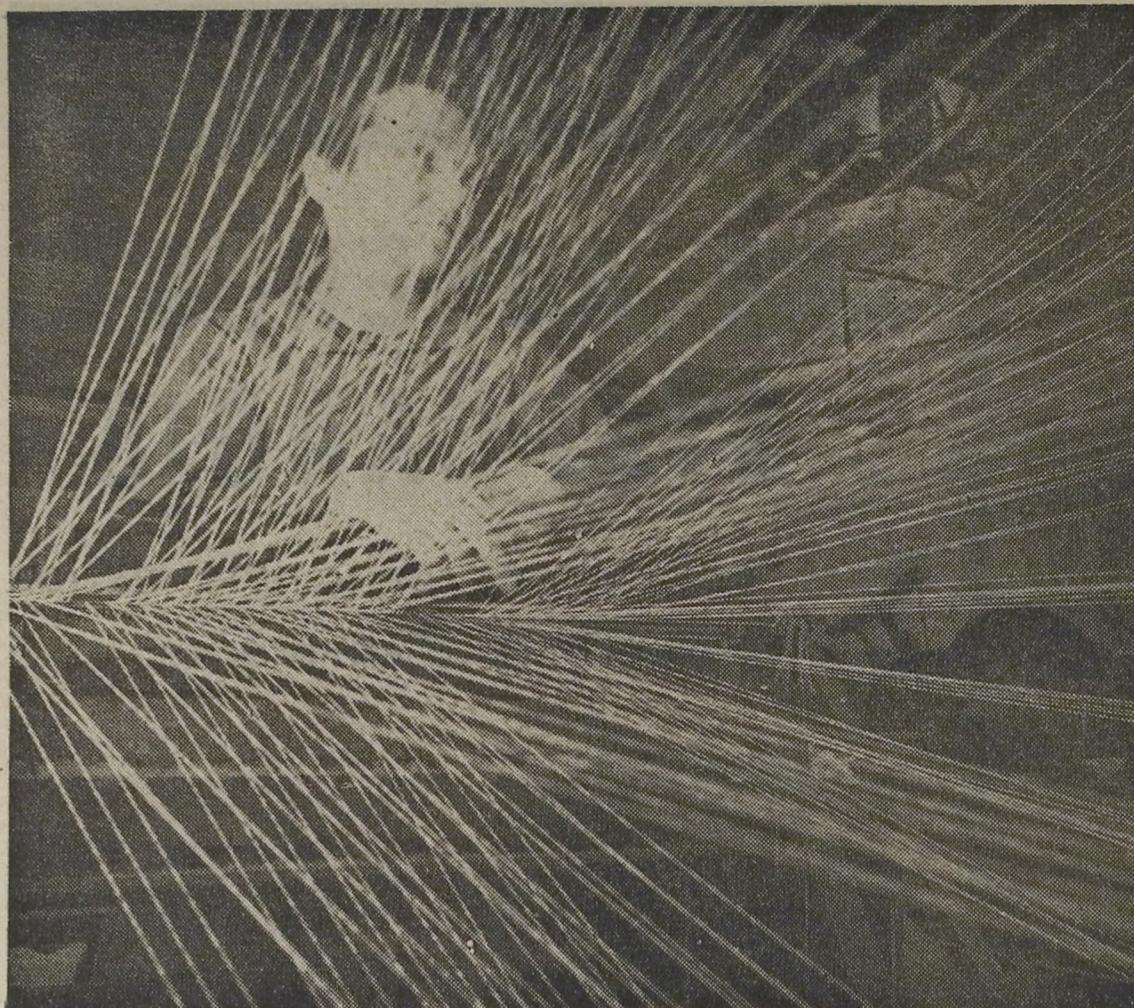
Le 26 janvier :  
Election du délégué dans la circonscription de Malafolie Fond

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

Le 26 janvier :  
Election du délégué dans la circonscription de Malafolie Fond

Consequently au décret du camarade J. Mallet, les suivants de la liste ayant été démissionnés à la demande de leur organisation C.F.D.T. ou C.F.T.C. pour la veille de Pâques.

&lt;p



# Aggravation des réductions d'horaire et du chômage partiel

PAR  
**Laurent LUCAS**  
secrétaire général  
adjoint

## ● LA C. F. D. T.

— intervient à l'U.N.E.D.I.C. pour l'indemnisation du chômage partiel et la garantie de la revalorisation des indemnités des préretraités.

— demande audience au ministre du Travail sur la situation de l'emploi.

Depuis quelques semaines, la situation de l'emploi se dégrade dans de nombreux secteurs. Après les difficultés persistantes dans la construction navale, le textile est touché dans le Haut-Rhin, le Choletais, la région de Roubaix-Tourcoing... plusieurs entreprises licencient et réduisent les horaires dans l'industrie mécanique...

## AU PLAN DE L'U.N.E.D.I.C. L'INDEMNISATION DU CHOMAGE PARTIEL

Lors de la dernière réunion du bureau de l'U. N. E. D. I. C., tenue le 23 décembre, le représentant de la C. F. D. T. posa le problème de l'évolution des caractéristiques du chômage. Certes, hélas, les licenciements collectifs continuent à intervenir, mais on assiste de plus en plus à des difficultés passagères dans les entreprises où les branches d'industrie, difficultés amenant souvent soit des réductions importantes d'horaires de travail, soit des mises en chômage temporaire sans rupture du contrat de travail.

Or, l'U.N.E.D.I.C. ne répond pas aux problèmes qui sont ainsi posés, malgré que la convention d'assurance-chômage prévoit, dans son article 8, que « les parties conscientes des problèmes qui peuvent se poser du fait du chômage partiel, sont d'accord pour procéder en commun, dès que possible, à leur étude en vue de rechercher des solutions appropriées, dans l'esprit de la présente Convention, en y associant au besoin les représentants des professions ou régions intéressées ».

Malgré l'insistance permanente des représentants des confédérations ouvrières et singulièrement de la C.F.D.T. au sein du régime d'assurance-chômage, le C.N.P.F. s'est toujours refusé à discuter de l'indemnisation du chômage partiel au plan interprofessionnel, déclarant que cette garantie devait être obtenue dans le cadre des branches d'industrie. Cette position patronale était du reste confi-

mée dans la lettre que le C.N.P.F. adressait au secrétaire général de la C.F.D.T. en réponse à notre demande de révision de la convention d'assurance-chômage. A ce jour, une seule branche d'industrie, le textile, a trouvé des positions par voie de convention nationale, et encore avec un plafond annuel de 320 heures indemnisées.

Le représentant de la C. F. D. T., appuyé par celui de Force Ouvrière et de la C.G.T., déclara que le régime d'assurance-chômage devait répondre à l'évolution même des formes du chômage et demanda en conséquence des discussions rapides sur l'indemnisation du chômage partiel.

## LA REVALORISATION DES INDEMNITES DES PRERETRAITES

Vous savez que dans les entreprises, où une convention a été signée avec le Fonds National de l'Emploi et l'U.N.E.D.I.C., les travailleurs licenciés âgés de plus de 60 ans bénéficient d'une indemnité globale égale à 90 % de leur salaire base 40 heures.

Il s'agissait par la suite de garantir ce même pourcentage au fur et à mesure des augmentations de salaires obtenues dans les entreprises par les travailleurs actifs. L'U.N.E.D.I.C. a bien conclu un avenant revalorisant le salaire de référence servant au calcul des allocations de chômage des plus de 60 ans, mais ces dispositions ne jouent pas présentement pour les mises en préretraites intervenues depuis juillet 1964.

Le représentant de la C.F.D.T., appuyé à nouveau par celui de F.O. et de la C.G.T., est intervenu pour demander que les allocations de l'U.N.E.D.I.C. soient revalorisées à chaque fois que le seront celles du Fonds National de l'Emploi, à la suite d'augmentations de salaires dans les entreprises intéressées.

La C.F.D.T. a été chargée de rédiger un rapport sur la question, rapport qui sera discuté au bureau de l'U. N. E. D. I. C. du 27 janvier.

## UNE AUDIENCE EST DEMANDEE AU MINISTRE DU TRAVAIL

Devant le développement inquiétant des licenciements dans de nombreuses entreprises, et particulièrement dans le textile, la C.F.D.T. a demandé audience au ministre du Travail, afin de lui exposer la situation dans certaines régions où les travailleurs licenciés de plus de 60 ans devraient pouvoir prétendre aux indemnités de préretraites dans le cadre de conventions passées avec le Fonds National de l'Emploi.

La situation dans le textile de Roubaix-Tourcoing a fait l'objet d'un entretien entre la Confédération, la Fédération du textile et le Syndicat du textile de Roubaix-Tourcoing.

Ainsi, dans tous les domaines, la Confédération poursuit son action afin que les travailleurs ne soient pas les victimes d'une situation dont ils ne sont pas responsables.

# TEXTILE :

## LE TRISTE NOËL DES TRAVAILLEURS

DERRIÈRE tout le tralala, la féerie des magasins, les dindes, les bons vœux et les chansons qui ont pris ces derniers temps le pas sur la grisaille quotidienne, il y a des travailleurs, il y a leurs familles pour qui les fêtes de fin d'année se sont déroulées dans l'angoisse.

Ce sont, entre autres mais surtout, les travailleurs du textile. Noël 1964 à Roubaix-Tourcoing, par exemple, c'était, dans le textile :

— 15 000 chômeurs partiel, — et 500 chômeurs complets,

avec, comme toile de fond et en perspective, encore des fermetures d'entreprises, encore des licenciements, encore des déclassements.

### Chômeurs déjà à 18 ans

Dans une région comme celle-là, c'est toute une population qui voit son pouvoir d'achat, déjà insuffisant par des salaires anormalement bas, gravement diminué.

C'est aussi la santé des enfants qui risque d'être compromise par des privations de toutes sortes, surtout en plein hiver.

Ce sont des jeunes qui, faute d'emploi à leur portée, commencent leur vie professionnelle comme chômeurs, sans d'ailleurs pou-

voir prétendre aux indemnités.

Ce sont enfin les travailleurs les plus âgés qui sont mis « prématièrement à la retraite » par l'impossibilité de se reclasser et sans pouvoir percevoir leur retraite normale.

### Le droit sacré au travail

Mais c'est surtout une atteinte à la dignité de la personne humaine qui se voit privée d'un droit sacré : le droit au travail.

La C.F.D.T.-Textile a fait déposer un cahier de revendications dans toutes les entreprises. Elle a dénoncé toutes les conséquences désastreuses du chômage auprès des municipalités dans le Haut-Rhin, les Vosges, la Loire, le Nord...

Pendant ce temps, le patron du Textile, sentant la reconversion nécessaire, met ses œufs dans plusieurs paniers. Il s'intéresse à d'autres branches d'activités et y place ses capitaux.

Il semble affectionner tout spécialement les questions foncières et immobilières. « La Lainière » n'a-t-elle pas acheté des hectares dans la région lilloise ?

### Sur le dos des travailleurs

Toutefois, le Textile n'entend pas que « d'autres » viennent s'implanter dans la région. L'on s'arrange pour décourager les « étrangers ». L'on emploie même les grands moyens. A Wattrelos, près de Lille, une

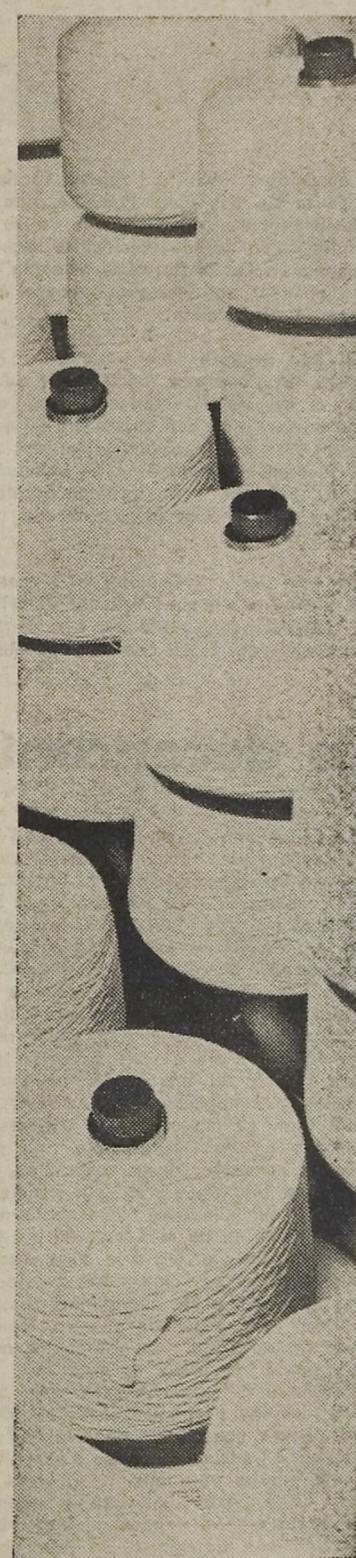
zone industrielle a été créée. Ne dit-on pas que les 4/5<sup>e</sup> des terrains ont été achetés par le Textile ? Pour y faire quoi ? des entrepôts, paraît-il... Dans une autre grande ville Textile, ce serait la Chambre de Commerce elle-même qui se serait chargée de l'acquisition du terrain.

Tout comme leurs camarades de Loire-Atlantique, les travailleurs du Textile sont conscients de cette situation. Un camarade m'a dit : « Ont-ils le droit de disposer aussi facilement de leurs capitaux ? Ceux-ci ne sont-ils pas le fruit de notre travail ? Ont-ils le droit, eux, de disposer comme ils l'entendent de ces capitaux... et nous celui d'accepter les seules indemnités de licenciement ? ».

### Un salaire minimum de 500 francs

Devant cette situation que le Nord n'est pas seul à connaître et qui trouve un peu partout sa source dans l'incurie patronale, la C.F.D.T. demande :

- un salaire minimum de 500 francs, quel que soit l'horaire effectué ;
- la mise en retraite anticipée des plus de 60 ans ;
- l'allègement des charges consécutives à l'augmentation des loyers ;
- l'implantation d'industries autres que le Textile.
- le développement de l'orientation et de la formation professionnelle.



## LA SANTÉ

## grâce à une prévention globale

par Francis MONTÈS

Lorsqu'on réfléchit à l'objectif fondamental de la vie des êtres humains, pris individuellement ou collectivement, on se rend compte qu'en définitive, c'est la recherche du bonheur. Or, la perte de la santé constitue souvent une entrave majeure à l'atteinte de ce bonheur.

Si l'on regarde les structures industrielles, économiques, sociales et administratives du monde contemporain, on se rend compte que ces structures — qui devraient être conçues pour favoriser l'épanouissement humain — sont souvent autant d'obstacles à la sauvegarde de l'équilibre physique et psychique des individus.

La voie de la Prévention au niveau global, c'est-à-dire d'une véritable POLITIQUE DE SANTE, passe donc par une organisation sociale qui aurait comme impératif pré-

mier la sauvegarde de l'équilibre physique et psychique des personnes. Aux critères de profit, d'exploitation de l'homme par l'homme, de puissance donc de domination, il faudrait en substituer d'autres dont celui de Santé pour tous les hommes, donc d'épanouissement et peut-être de bonheur pour tous les humains.

Certes la Santé toute seule, bien qu'elle soit le bien le plus précieux, ne suffirait pas à elle seule à rendre les gens heureux, mais avec la juste répartition des richesses, l'éducation et la culture, elle en constitue un élément fondamental.

Cet objectif met en cause bien des choses, d'intérêts et de routines !...

D'innombrables exemples pourraient être cités à l'appui de cette thèse, et ils pourraient se compléter ou varier suivant les pays. Nous n'en citerons que quelques-uns concernant le nôtre.

## La déconcentration industrielle

La déconcentration industrielle et l'équilibre économique, social et culturel de chaque région, sont des éléments déterminants de l'équilibre de vie, de santé et d'épanouissement des travailleurs. Récemment, une grande firme métallurgique française avait décidé d'implanter une nouvelle usine à Lorient, créant ainsi plus de mille emplois, cette région étant présentement en situation de sous-emploi. Cette réalisation aurait permis à plus de mille travailleurs d'avoir du travail, de meilleurs salaires, de continuer à habiter leur logement (bon ou mauvais), de demeurer sur leur territoire, avec leur famille, leur parenté, de conserver leurs habitudes, leurs traditions, leur église, ou leur cellule, leur cinéma, leur cimetière, leurs fontaines et leurs places en un mot, tout ce qui fait le cadre de leur vie. Or, à la suite d'accords de production avec une autre grande firme, le projet initial a été abandonné, la nouvelle usine sera implantée ailleurs. Donc, de deux choses l'une : ou une autre compagnie prend le relais et crée une usine équivalente à Lorient, où les mille travailleurs devront s'en aller chercher du travail ailleurs, sans doute dans la région parisienne, où aucune structure d'accueil n'aura été prévue pour eux. Ils devront chercher un logement introuvable quand on n'a pas d'argent, consacrer deux heures par jour aux transports, de leur domicile à leur travail, dans des conditions de moins en moins adaptées à cause des em-

bouteillages sur les routes et dans les rues, des files d'attente aux stations et souvent des compressions dans les voitures du métro. Ils devront s'adapter aux cadences de travail, aux habitudes de la capitale et à l'anonymat de chaque être humain dans la foule. Or, on sait que les « déracinés » soient plus souvent que les autres victimes des accidents du travail, des névroses et d'autres déséquilibres physiques, psychiques et affectifs.

Les responsables de la décision de non-implantation de l'usine à Lorient, ont-ils calculé ce que causera en définitive à ces travailleurs et au pays, leur transplantation ainsi que leur famille, ce qui exigera la création de nouveaux logements, de transports, d'écoles, d'hôpitaux. Ont-ils songé aux dépenses de soins engendrées par le seul fait de leur « déracinement » ?

Il est possible qu'une solution de rechange soit trouvée par les Lorientais, mais combien de centaines de milliers de provinciaux ont-ils déjà dû quitter leur région à cause du manque de travail ?

Par suite de calculs de rentabilité limités et à court terme, continuera-t-on à déplacer ainsi les travailleurs, au lieu d'amener les usines, chaque fois que cela est possible, là où ils vivent ? Et cela ne serait-il pas encore plus vrai pour les dizaines de milliers de travailleurs Africains, Algériens, Espagnols, Portugais, que nous rencontrons dans nos villes ?

## L'urbanisation et l'habitation

Le phénomène d'urbanisation se fait déjà sentir dans de nombreuses régions. La mécanisation de l'agriculture et ses progrès technologiques conduiront à une diminution du nombre des travailleurs agricoles. On estime que dans vingt ans, les paysans seront deux fois moins nombreux, mais la production agricole aura doublé, 80 % de la population sera urbanisée. Dans le même temps, on devra construire autant d'usines qu'il en existe présentement. Cette mutation considérable se fera-t-elle dans l'ordre ou l'anarchie ? Certains projets raisonnables seront-ils mis en échec par les « requins » de la spéculation foncière et immobilière ?

Le « Plan » a prévu la création de « métropole d'équilibre », pour faire contre-poids au grand Paris, qui comptera douze

millions d'habitants en 1985. Mais cette croissance de certaines grandes villes se fera-t-elle harmonieusement ? Sauvegardera-t-on l'équilibre de travail et de vie ? L'exemple de la région parisienne nous apporte beaucoup de craintes à ce sujet.

L'industrie lourde quitte certains arrondissements — ce qui n'est pas sans conséquences — mais entraîne avec elle nombre de petites industries sous-traitantes. C'est ainsi que d'ici une dizaine d'années, le populaire XIII<sup>e</sup> aura changé complètement de physionomie, car, presque toute l'industrie l'aura quitté. Mais le prix des appartements neufs est tel, que la sélection par l'argent éliminera automatiquement la plupart des salariés modestes. Cette ségrégation socio-professionnelle ne man-

quera pas de retentir sur l'équilibre de vie des habitants. En même temps, se créent, autour de la capitale, de multiples grands ensembles et villes dortoirs, sans unité, sans âme, sans espaces verts et sans emploi. Par exemple, dans l'un des départements de la région parisienne, nouvellement créé à la suite de la réforme administrative du district de Paris, 11 % seulement de la population travaille dans l'industrie et le commerce du département.

Urbanisation désordonnée, déséquilibre logement-travail, accroissement de la durée des transports, dont les moyens n'augmentent suffisamment, ni en quantité, ni en qualité, agitation continue de foules anonymes et pressées, telles sont les caractéristiques de la vie parisienne.

Si le nombre annuel de logements construits chaque année augmente, il faut se rappeler qu'il n'a jamais atteint les 450 000 annuels pendant vingt ans, prévus par la commission de Consommation et de modernisation du Plan Monnet. De plus, les normes de surfaces ont été longtemps trop réduites, les conditions d'accès aux H.L.M. trop rigoureuses sur le plan de la composition familiale et de ce fait, trop d'appartements ont été rapidement surpeuplés. Des familles nombreuses sont obligées de se disloquer lorsqu'il n'y a plus assez de place pour loger tous les enfants, garçons et filles, devenus grands. Beaucoup ne peuvent — même si elles le désirent — prendre chez elles les grands-parents retraités, devenus veuf ou veuve. Cela conduit à la ségrégation par tranches d'âge. Les jeunes travailleurs dans des foyers, les adultes et les petits dans des logements, les vieillards dans les maisons de retraite. Combien coûtent en argent, en problèmes psychologiques et affectifs, ces séparations ? Chacun sait pourtant que la diversification de la structure des âges d'une population donnée est un facteur d'équilibre.

Mais revenons au logement qui ne dispose bien souvent pas d'une isolation phonique suffisante rendant impossible l'intimité familiale, mais aussi la liberté, car, après 22 heures, le concert radio-phonique que j'écoute empêche mon voisin de dormir, ou bien je participe involontairement — images en moins — au spectacle télévisé écouté chez mon voisin de l'étage inférieur. Il faut avoir les

Il faut d'abord qu'il y en ait. Ensuite, qu'il ne soit pas trop éloigné du domicile, à moins que les communications ne soient rapides et confortables. Si certaines industries gagnent à être éloignées des agglomérations, il en est d'autres par contre, dont l'implantation urbaine n'est nullement néfaste.

Mais le travail lui-même est-il conçu comme facteur d'épanouissement de l'homme, ou uniquement sous l'angle de la production ? Dans la plupart des cas, seul le second aspect a été considéré. Aussi, avons-nous des usines où l'hygiène et la sécurité sont insuffisantes, et il s'en suit un accroissement du nombre des accidents du travail et des maladies professionnelles ; d'autres où les cadences, les « chaînes », l'attention ou la dextérité requises, sont autant de facteurs de déséquilibre, de névrose, de fatigue, de surmenage, d'affections physiques ou psycho-somatiques.

Pourquoi a-t-on volontairement mutilé en partie, le rôle de la médecine du travail,

nerfs solides pour résister à toutes ces « agressions ».

Souvent, dans les ensembles de plusieurs centaines de logements, habités pourtant par des « prioritaires » — c'est-à-dire les ménages avec enfants — rien n'a été prévu pour les enfants. Ni un tas de sable pour les tout-petits, ni un terrain même réduit ou quelques locaux où les plus grands puissent s'ébattre et faire du bruit, ni une salle où les adolescents puissent s'initier à la musique, se rencontrer, éventuellement se divertir. Il est interdit aux enfants de courir et de s'amuser dans les allées ou dégagements. De l'école au logement, et de celui-ci à l'école, telle est leur vie. Est-il étonnant qu'ils aient des mines aussi pâles en fin d'année scolaire ? que les inadaptations s'accentuent ? ; que les bandes de blousons noirs se multiplient ?

Soulignons l'insuffisance notoire et générale d'espaces verts et de plantations d'arbres, autour de nos demeures. La France n'est tout de même pas l'Islande ou la Terre de Feu ! Que nos urbanistes et architectes aillent donc en Suisse, à Bâle tout particulièrement, et qu'il s'inspirent de ce qu'ils verront !

Quant aux dizaines de milliers d'étudiants qui peuplent nos villes universitaires, qu'a-t-il été prévu pour leur logement, leurs loisirs ? S'étonnera-t-on ensuite si leurs établissements de soins doivent être nombreux, qu'il soit nécessaire de créer pour eux, des « bureaux d'aide psychologique ».

Que coûte au pays — sans compter les souffrances physiques et morales des personnes — le résultat de ces imprévisions, de cette incoordination administrative et de cette politique de profit réalisée sur le dos des candidats à un logement ?

Le logement, élément de base indispensable à la vie familiale est devenu un tel objet de luxe que la plupart de ceux qui en acquièrent un, doivent s'endetter dangereusement pendant vingt ans, ou mener une vie de sacrifice total pendant dix ans. D'autres qui s'installent dans des H.L.M. doivent les quitter parce que le loyer et les charges sont devenus trop onéreux, lorsque l'un des conjoints doit interrompre son travail. N'est-ce pas là un signe de non civilisation ?

## Le travail

en ne lui permettant pas, ou pas assez, d'intervenir dans la conception même et l'organisation du travail humain ? S'il n'est pas possible de rendre aux médecins du travail, leur totale liberté par rapport au patronat, il faudra créer des Instituts régionaux de médecine du travail, qui permettront aux médecins d'intervenir obligatoirement dans tout ce qui touche au travail industriel, les tâches préventives touchant directement les hommes étant assumées par les médecins généralistes.

Ce sont aussi les questions d'éductions, de culture, de loisirs, qui influent sur l'équilibre de vie, donc sur la Santé, et qui devront être considérées.

Il est temps que l'on envisage la Prévention au niveau global, à défaut de quoi nos pays engloutiront des sommes de plus en plus considérables dans les soins aux malades, et en prestations de survie aux handicapés. Ne vaudrait-il pas mieux, sur tous les plans, humain, social et financier, organiser la cité et la vie sociale en vue du meilleur niveau de Santé ?

**Przezytaj i podaj innym !**

## Do wszystkich pracowników polskich i polskiego pochodzenia

**STATNI** nadzwyczajny Kongres Konfederacji Syndykatów C.F.T.C. odbyty w dniach 6 i 7 listopada 1964 r. w Paryskim Palacu Sportowym zmienił nazwę Konfederacji na C.F.D.T.-C.F.T.C.

Wszyscy sposzczegli iz obecnie we wszystkich przejawach zycia syndykalnego na szczeblach narodowych-regionalnych i prawie wszystkich zawodow w radio-w telewizi-w prasie- mow sie tylko o C.F.D.T./C.F.T.C./

W tej jednomyslnosci i ogólnego uznania, wyjątek stanowi zasłużona Federacja gornikow C.F.T.C.

Po nadzwyczajnym Kongresie Konfederacji zarysowały się w tej Federacji dwie tendencje-dwa kierunki, jeden mowiący iz « postanowił utrzymać nazwę C.F.T.C. i prowadzić akcje na zasadach moralności chrześcijańskiej i społecznych encyklik Kościoła » - drugi stwierdzający prawie to samo : « kontynuujemy C.F.T.C. w ramach Konfederacji C.F.D.T. i prowadzimy dalsza akcje na tych samych zasadach co przedtem ».

Ponieważ w prasie polskiej ukazały si komunikaty pierwszej tradycyjnej, dobrze bedzie by pracownicy polscy lub polskiego pochodzenia-zapoznali sie z przyczynami-powodami które skłoniły innych znanych i zasłużonych Syndykalistów i działaczy do kontynuowania swej dotychczasowej działalności w ramach Konfederacji C.F.D.T. (C.F.T.C.)

1º Jezeli : C.F.T.C. odwotuje się w swej akcji do zasad socialnej moralności chrześcijańskiej, to obecnie C.F.D.T. (C.F.T.C.) « Otwarta jest dla wszystkich pracowników ze wzajemnym respektem dla ich przekonań osobistych - filozoficznych - moralnych lub religijnych. Pozostaje wierna syndykalizmowi ideowemu opartym na rożnych formach humanistycznych, w tym humanizm chrześcijański ».

Jest wiele nieprawd oświadczenie mowiące iz w nowych statutach nie ma wiele odwoływanie się do zasad chrześcijańskich.

Inny dowód ze C.F.T.C. kontynuuje się w C.F.D.T. jest fakt ze Konfederacja syndykatów C.F.D.T. (C.F.T.C.) w dalszym ciągu należy do C.I.S.C. - Migracyjnej Konfederacji syndykatów chrześcijańskich.

Rezultat trziba obiektywnie przypisać iz ewolucja ta idzie całkowicie w parze z prądem Soboru Powszechnego w którym Kościół Katolicki wychodzi z otwartymi rękami do innych wyznań chrześcijańskich, a nawet, poraz pierwszy, otwarcie sekretarza dla kantaktów z religiami niechrześcijańskimi. Zapewne nie jest to przypadkiem iz dyskusje o zmianie pierwszego paragrafu w C.F.T.C. zaczęły się z lata temu prawie razem z rozpoczęciem Soboru watykańskiego II. Działacze akcji katolickiej to zrozumieć.

2º Przypominaję iz nadzwyczajny kongres Konfederacji 14.198 mandatami (70,11 %) przeciw 6.051 (29,89 %) zatwierdził tą zmianę statutu, trzeba dodać ze ztych 29,89 % mandatów walczących do ostatka o zachowanie pierwotnych statutów, 22 %, w imię zasad demokratycznych, poddano się woli większości by ochronić jedność ruchu robotniczego.

Tak wiele 92 % pracowników pozostało ramig przy ramieniu w C.F.D.T. (C.F.T.C.) a tylko 8 % (w czym kierownicy federacji gorników) nie poddano się woli ogółu.

Uznaję wielkie zasługi kierownikom federacji gorników i zachowuję dla nich swą przyjaźń, prawdziwi demokraci zauważają iz nie udało się im otrzymać rozbicia wśród pracowników, mimo spotkania zebran - dyskusji... A wielka szkoda bowiem wiele było wyjścia kompromisowych.

Odwotywanie się do rezultatu narodowego kongresu gorników odbytego w Douai we wrześniu 1964 w którym C.F.T.C. pozostało » nie tłumaczy w żaden sposób zerwania federacji gorników C.F.T.C. z konfederacją C.F.D.T. (C.F.T.C.) gdyż narodowy kongres Gorników nie upoważnił nikogo do sprowokowania roztamtu wśród klas robotniczych.

A każde dziecko wie, że wiedzności siedzą. Wiemy ze kopalnie węgla są : u schytku - że gornicy przestali być członkami syndykatów - że zostali przesiedlani przez metalowców. Czy nie sadzicie że gornicy sami - bez swych kolegów z poczt - kolejnictwa - z elektrowni - z administracji - wiele zrobić nie będą mogli ? Czy się nie należało porozumieć z nimi, w wielkiej i potężnej C.F.D.T. ?

Jak wyglądały polskie życie społeczne we Francji (i w ogóle życie każdej społeczności) gdyby za każdym razem gdy osoby : nie zgadzające się z wolą ogółu, tworzyły swoje towarzystwo - swoje związki - swoje Federacje ? jest to nie do pomyślenia.

3º Jak przedstawia się sprawy z pracownikami sztywnikowanymi - z tymi którzy placzą składki ? Wie rzucające prozyk frazeczkę jak « wszyscy się godni » - « nikt nie jest przeciwny », podamy fakty.

W federacjach Auchel i Bruay (P.-de-C.) gdzie od początku katej spawy odpowiedzialni regularnie informowali swych członków o toku dyskusji - o ewolucji sprawy - pracownicy byli zgodni by bronić do ostatka pozostałości przy starych statutach C.F.T.C.

Po nadzwyczajnym kongresie Konfederacji, po zaniku obiektywnego sprawowania, odpowiedzialni urządzili demokratyczne referendum na który odpowiadają osoby zatrudnione i na którym każdy pracownik zsyndykowany.

Ostateczne wyniki nie są jeszcze znane ale okazuje się, że obecny procent pracowników wynosi się za C.F.D.T. (C.F.T.C.).

4º O innych zmianach organizacyjnych - o uproszczeniu struktury administracyjnej - o większej demokratyzacji w C.F.D.T. (C.F.T.C.) w górnictwie, napiszmy następną razem.

Z tych wszystkich powodów wielu syndykalistów wielu polskich działaczy społecznych - wielu pracowników polskich lub polskiego pochodzenia - zdecydowali się za głosem rozsgódki za wolną wiekszością i kontynuując swą działalność C.F.T.C. w ramach C.F.D.T. gdzie wymagano to od nich dobro ruchu robotniczego - zasady demokratyczne i ich sumienie.

PAPALSKI Edward.

Marles-les-Mines (P.-de-C.) w styczniu 1965 r.

## ARDOISIÈRES DE BEL-AIR

LES responsables de la section loi-sirs du Syndicat de Bel-Air avaient fixé au 27 décembre leur arbre de Noël.

10 années déjà que se tenait le premier arbre de Noël et c'est toujours le même succès qui a récompensé les organisateurs.

C'est encore avec davantage de soins que les années précédentes qu'ils avaient préparé celui de dimanche dernier.

Pourtant, cette journée s'annonçait mal, à la surprise générale, une épaisse couche de neige recouvrait la terre et le succès de la manifestation était compromis car les routes étaient très dangereuses.

Et malgré le froid, la neige, les routes glissantes, plus de 200 enfants étaient au rendez-vous, certains ayant effectué 8 km à pied.

Tous furent récompensés de leurs ef-

forts, les organisateurs qui, comme les années précédentes, n'avaient rien négligé pour assurer le succès de cette journée, et tous ceux qui se sont déplacés. Les jeux étaient bien menés par Victor. Les ballets de Marie-Thérèse furent un succès et les jeunes se sont chargés de créer l'ambiance.

L'arrivée du père Noël fut bien entendu le temps fort de cet après-midi et quand la hotte fut vidée il restait à se donner rendez-vous à l'année prochaine.

En résumé, plein succès de cette journée familiale bien dans l'esprit de notre organisation.

Les nouveaux statuts adoptés lors du congrès extraordinaire, ne précisent-ils pas encore davantage la place que notre organisation entend donner à la famille puisqu'elle précise qu'« au sein des divers groupes et des communautés naturelles elle doit avoir la première place ».

## Les mineurs C.F.D.T. restent affiliés à la Caisse de Résistance

Cette garantie est importante et des camarades mal renseignés pourraient se laisser aller à accepter la scission s'ils pensaient perdus les droits à leur Caisse de Résistance.

Celle-ci a fait ses preuves en effet à plusieurs occasions et notamment lors de notre grande grève des mineurs de mars 1963.

Les mineurs adhérents à la C.F.D.T. doivent savoir que la Caisse de Résistance, gérée par notre camarade Glorieux, de l'Union départementale du Nord, reste à la C.F.D.T. (C.F.T.C.).

Par conséquent nous sommes les seuls à avoir qualité pour rester adhérents à la Caisse de Résistance, qui, en cas de grève, continuera à payer les prestations suivant les règles habituelles.

Les adhérents doivent donc se mettre à jour de leurs cotisations pour ne pas perdre le bénéfice des indemnités de grève.

# Réponse à M. Pierre BERCOT président-directeur général de Citroën

## "LE PROFIT, C'EST L'HOMME..."

La conférence du président-directeur général de la Société Citroën sur « le profit » a fait, voici quelques semaines, beaucoup de bruit et amené nombre de réactions.

Plusieurs militants, travaillant les problèmes de l'entreprise à travers les activités du service confédéral des Comités d'entreprise, ont estimé que la C.F.D.T. se devait de réagir devant les théories développées à cette occasion, d'où la rédaction du papier ci-dessous qui comporte d'intéressantes mises au point.

**M.** PIERRE BERCOT, président-directeur général de Citroën, a récemment prononcé devant l'Académie des sciences morales et politiques une conférence sur « le profit, moyen essentiel de l'éthique des sociétés humaines libres ».

M. Bercot n'est jamais souriant sur ses photos. L'homme a l'air tendu, il a une figure crispée. Sa causerie lui ressemble. Elle est agressive, hargneuse. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain. Essayons de résumer ses thèses pour les réfuter, calmement, sans nous arrêter à un langage qui ne mérite même pas l'indignation, mais qui révèle cependant la vraie nature d'un homme qui méprise visiblement tous ceux qui sont « sous ses ordres ».

« Le profit appartient à l'entrepreneur, et à lui seul, qui dirige l'entreprise laquelle exige initiative, effort constant, risque indéfiniment pris. C'est ce qui reste, après l'autofinancement, et qui constitue la rémunération de l'entrepreneur. Le profit est contenu dans le prix payé par le consommateur qui peut exercer librement son choix, entre des produits concurrents. Les salariés n'ont aucun droit sur le profit, puisque le salaire est payé quels que soient les risques courus par l'entreprise. Il est payé qu'il y ait profit ou perte. Le profit suggère à l'entrepreneur la décision conforme aux besoins, aux désirs de tous... »

Nous négligeons dans ce résumé l'étonnante phraséologie « idéologique » de M. Bercot, qui mériterait de retenir l'attention d'un psychanalyste... En voici quelques échantillons :

« La loi du profit renferme l'élément mûr de vigueur qui seul convient à l'existence nécessaire d'une responsabilité... A travers le mécanisme de la concurrence, le profit résulte de la loi naturelle de commandement et de supériorité... Le profit est un des ressorts naturels de l'homme... Dans le fond l'échange sans profit n'est pas du domaine humain... Le profit est la seule règle qui ne trahisse jamais, qui n'admette aucune compromission, la seule qui conduise à la minute de vérité... »

### QUAND LES HORAIRES DIMINUENT QUI PREND LES RISQUES ?

Essayons de rester dans le domaine des faits, et non dans la philosophie fumeuse de M. Bercot dont le langage a parfois des accents qui rappellent ceux de tous les doctrinaires qui veulent absolument plier toute la vie sociale à leurs idées. Certains sont restés tristement célèbres dans l'histoire.

Le profit, rémunération de l'entrepreneur ? Pour le petit commerçant ou l'artisan qui confond son tiroir-caisse et son portefeuille, peut-être... mais dans les Sociétés anonymes ? M. Bercot est lui-même président-directeur général de Citroën. Et nous savons bien que les directeurs généraux sont des salariés, ce qui explique d'ailleurs les écarts considérables qui existent entre les rémunérations. Ce salaire n'a rien à voir avec les variations éventuelles du profit. Et quand les horaires diminuent, les salaires mensuels des dirigeants ne varient pas. Qui prend les risques alors ? D'ailleurs, qu'est-ce que le profit dont parle M. Bercot ? Le bénéfice net ? Dans les Sociétés anonymes, nous savons bien que ce bénéfice n'a guère de rapport avec la marge brute, qui seule a une signification économique réelle. En France, par exemple, l'autofinancement qui reste dans l'entreprise, représente souvent trois ou quatre fois le bénéfice distribué aux actionnaires. D'ailleurs les bénéfices distribués vont aux « propriétaires » des entreprises, c'est-à-dire aux actionnaires. Mais dans les Sociétés anonymes, ces « propriétaires » ne dirigent nullement les entreprises. Par le jeu des pouvoirs en blanc, le conseil d'administration utilise les mandats des actionnaires pour gérer l'entreprise à sa guise. Le plus souvent d'ailleurs, le conseil délègue ses pouvoirs à un directeur qui est payé, même si la Société ne verse pas un sou à ses actionnaires, ce qui arrive fréquemment : en 1963, sur 983 Sociétés françaises cotées en bourse (c'est-à-dire pratiquement les plus grosses Sociétés françaises), 152 n'ont pas payé de dividende (1), cela ne veut pas dire évidemment que ces entreprises sont en perte... Cela veut dire que le véritable bénéfice n'est pas le bénéfice net... Et que les vrais « patrons » des grandes entreprises françaises sont maintenant des salariés, qui font courir les risques aux autres... ouvriers, qui vivent de l'entreprise, ou actionnaires qui spéculent, parfois à tort, sur la prospérité apparente de l'entreprise.

Le profit, résultat de la libre concurrence ? M. Bercot doit pourtant connaître les positions de monopole qui existent par exemple dans le secteur de l'équipement automobile ? Combien y a-t-il de fabricants d'essuie-glaces en France, et quelle part du marché représente le plus important d'entre eux ? Qui fabrique les

radiateurs qui équipent 90 % des automobiles françaises. Libre concurrence dans l'aluminium ; la sidérurgie, l'industrie du tube ? Nous conseillons vivement à M. Bercot la lecture des rapports de la très officielle Commission des Ententes, que l'on peut se procurer au « Journal Officiel ».

### LA LIBERTÉ D'INITIATIVE ET LES VRAIS CENTRES DE DÉCISION

« L'entreprise exige initiative ?... » Parmi les prérogatives de l'entrepreneur, M. Bercot place le droit de conclure librement des contrats pour se procurer les matières premières. Que se passera-t-il si M. Bercot décidait que Citroën doit mettre en compétition Michelin et Dunlop pour la fourniture des pneumatiques ? Il est probable que M. Bercot se verrait signifier son congé par Michelin, qui contrôle Citroën à 56 % et qui entend bien garder le débouché Citroën pour ses pneumatiques. Et ceci n'est pas une exception. Nombreuses sont les grandes entreprises qui dominent des filiales qui ne sont nullement des « entreprises libres ». Ne parlons pas des sous-traitants qui dépendent souvent étroitement de leurs grands clients qui mesurent chichement leurs marges... Dans ces entreprises asservies, le centre de décision est ailleurs, parfois hors de nos frontières.

« Les salariés n'ont aucun droit sur le profit ? » Citroën ne publie pas son compte d'exploitation. Et pourtant, il y a une rigoureuse logique dans un compte d'exploitation : si les salaires augmentent, les profits-autofinancements d'abord, bénéfice net ensuite diminuent.

On ne trouve pas dans le rapport annuel de Citroën l'hommage classique au dévouement de tout le personnel. Le patron de droit divin qui prend toutes les initiatives considère les salariés comme des machines. On ne remercie pas les machines...

« Le profit suggère à l'entrepreneur la décision conforme aux besoins, aux désirs de tous... » Depuis quelques années, l'industrie française des panneaux de particules connaît un essor remarquable. Chaque année, on construit des usines nouvelles. La demande a été très forte pour ce produit nouveau qui rencontre de nombreux usages (cloisons, ameublement, etc.). La plupart de ces usines ont été construites sans appel à des capitaux extérieurs, par autofinancement, c'est-à-dire par prélevement sur les profits. Le malheur, c'est que maintenant la capacité globale de production excède largement la demande, et qu'il est possible que certaines usines, pourtant récentes, soient contraintes de fermer leurs portes... considérer

que le profit est le seul régulateur capable de réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande risque de conduire au gaspillage des investissements... Nous souhaitons que la prochaine démonstration ne soit pas fournie par l'industrie automobile.

En définitive, nous pouvons au moins accorder à M. Bercot le bénéfice de la franchise. Il a dit tout haut ce qu'un certain nombre de patrons doivent penser tout bas. Et nous ne sommes pas certains que le subconscient de ceux qui ne partagent pas les idées de M. Bercot ne soit pas, malgré tout, imprégné de ses théories.

Nous ne sommes pas, nous, des doctrinaires. Au centre de nos préoccupations, nous plaçons l'homme à qui nous voulons faire découvrir sa place privilégiée et la réalité économique qui pèse sur lui. Nous n'avons pas réponse à tout. Nous cherchons, à Bierville, et ailleurs, nous apprenons aux travailleurs à poser des questions sur l'autofinancement, les investissements, les liens de l'entreprise avec l'extérieur... Nous ne disposons pas d'une chaire à l'Académie des Sciences Morales et Politiques pour faire valoir nos thèmes, mais dans les entreprises les délégués aux C.E. poseront des questions de plus en plus précises... Le capitalisme français a mauvaise conscience. Il dissimule les faits et cherche à camoufler ses profits.

### CE SONT LES UNS QUI TRAVAILLENT ET LES AUTRES QUI ACCUMULENT...

Dans un ouvrage célèbre, Auguste Detoeuf qui fut un des grands managers de l'industrie française, disait : « Les économistes ont raison : le capital est du travail accumulé, seulement comme on ne peut pas tout faire, ce sont les uns qui travaillent et les autres qui accumulent... »

Seulement, cela ne durera pas toujours car, plus que jamais, les syndicalistes ouvriers et les travailleurs qu'ils représentent sont conscients de l'apport primordial que le travail constitue pour l'économie.

Mais, au fait, les théories de M. Bercot sont bien représentatives d'un état d'esprit. Cela nous confirmerait, s'il en était besoin, dans nos objectifs de mise en place d'une planification démocratique de l'économie, où le profit ne sera sûrement plus « le moyen essentiel de l'éthique des sociétés humaines libres »...

(1) Selon l'annuaire de la Chambre syndicale des Agents de change.